BUREAU DES ENTREPRISES
2024 - 2025

Lycée Professionnel
Camille Claudel

PROTOCOLE DE PFMP
PARCOURS DE L'ÉLÈVE

START

Je reçois mes pré-conventions transmises par le RBDE (Responsable Bureau des Entreprises)

Je recherche mon stage et je fais remplir ma pré-convention par mon (ma) tuteur (trice) de stage (si je suis accepté - ée)

Je soumets ma pré-convention à l'appréciation (Validation ou Refus) de mon professeur référent et de mon professeur de spécialité

Une fois validée, je transmets ma pré-convention au RBDE pour l'édition de mes Conventions (trois exemplaires) et de mon attestation de stage.

Après une notification par SMS, je récupère mes Conventions et mon attestation au bureau du RBDE (3ème étage - B39)

Je fais signer mes Conventions par mon entreprise, mes parents et enfin mon lycée.

Une fois signées par toutes les parties, mon lycée me donne deux exemplaires pour garder l'un et transmettre l'autre à mon entreprise.

Je n'oublie pas à la fin de mon stage de faire remplir mon attestation de stage par mon entreprise et la remettre à mon professeur référent afin de recevoir ma gratification.

01.47.18.16.68 bde-lp-camille-claudel@ac-creteil.fr